

Point 1 : Installation du CC

Madame la Bourgemestre, Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers et échevins, bonsoir.

Nous sommes très heureuses d'être ici, en tant que porte-paroles du collectif et de l'assemblée Kayoux. Et ce, pour une durée de deux ans.

En écho à ce pacte de majorité que nous attendons de découvrir, nous souhaitons formuler les espoirs de Kayoux sur deux points :

- Premièrement, celui d'enrichir, petit kayou par petit kayou, notre système représentatif électif, par une démarche de démocratie directe et permanente. Dans ce cadre, notre projet se veut complémentaire au vôtre, et non antagoniste.
- Deuxièmement, celui d'augmenter l'implication des habitants dans les échanges que nous aurons au sein de ce conseil. En effet, la perte de légitimité de notre système politique touche aussi notre commune, lors des dernières élections, 3549 électeurs n'ont pas contribué aux résultats. Ce nombre équivaut à 6 sièges vides dans ce conseil !

Au cours de cette mandature, nous allons créer un cadre stimulant les débats citoyens par l'organisation d'assemblées délibératives ouvertes à tous. Par conséquent, nous ne serons pas une opposition, mais bien les porteurs des décisions forgées en assemblée.

Nous sommes ici aujourd'hui avec le souhait d'ajouter une pierre à l'édifice politique et démocratique existant. Nous voulons établir un laboratoire où nous expérimenterons des modes de délibération collective, toujours dans l'optique d'améliorer la décision et la représentativité au sein de la Commune.

Madame la bourgmestre, Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers et échevins, dans l'esprit de ce qui précède, vous pourrez compter sur notre volonté de participer au conseil de façon constructive, partout où l'accent portera sur davantage de transparence et de participation.

Point 2 : Délégation de pouvoirs – Marché publics

Madame la Bourgmestre, Monsieur le président, mesdames, messieurs les échevins et conseillers,

Ce point concernant la délégation des pouvoirs du Conseil Communal en faveur du Collège sur les marchés publics a fait l'objet d'un atelier lors de notre première assemblée citoyenne, qui s'est déroulée le 25 novembre dernier.

Sur la centaine d'habitants présents, 20 d'entre eux ont participé à cet atelier précis sur base volontaire.

Pour forger leur point de vue, les participants sont partis de l'intitulé de l'ordre du jour annoncé, ont reçu une information de différents intervenants et ont débattu. Voici ce qui a été décidé et rapporté en plénière :

Tout d'abord l'ensemble des participants est favorable au principe d'une délégation de pouvoirs telle énoncée. L'assemblée estime en effet que cela offre une plus grande efficacité au niveau de l'administration communale.

De même elle est favorable à la limite des 30.000eur HTVA, tant sur les dépenses liées au budget ordinaire que celles liées au budget extraordinaire.

Cependant, l'assemblée souhaite que certains amendements soient ajoutés à ce projet pour pouvoir le voter positivement.

(1) Les marchés publics étant un outil important pour orienter et appliquer des politiques en faveur de l'environnement, de la justice sociale et des droits humains, l'assemblée souhaite que des critères liés à ces matières soient pris en compte lors de l'attribution des marchés publics.

(2) A cette fin, il est demandé qu'au sein de notre Conseil Communal, un temps de réflexion et de débat soit consacré à l'élaboration de ces critères et aux modalités de leur application.

(3) De même, l'assemblée souhaite qu'une transparence complète en termes d'information soit opérée sur l'ensemble des marchés publics, et ce au travers d'une publication proactive sur le site de la ville.

L'ensemble de ces demandes a été traduit par les amendements dans le texte du point.

L'objectif pour nous est qu'aujourd'hui cette délégation soit votée en l'état mais pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2019. Que cette année soit mise à profit pour mener une réflexion conjointe au sein du conseil au niveau des critères que j'ai mentionnés. Et que cette délégation de pouvoirs soit alors remise à l'ordre du jour du conseil fin décembre 2019.